



Lors du CT-R DGAC du 19 juillet 2022, le Directeur général répondait favorablement à la revendication du SNCTA de reprendre les travaux sur l'attractivité et la fidélisation. La première réunion se tiendra le 24 octobre.

Ces travaux, portés par le SNCTA lors du Protocole 2020 finalement arrêté, doivent permettre d'apporter une réponse pour remonter l'effectif opérationnel des centres dits « non attractifs », étant essentiellement pourvus par des sorties ÉNAC.

La problématique effectif étant globale, ces travaux de fidélisation auront des répercussions bénéfiques pour tous. Ils s'inscrivent ainsi dans la continuité du plan de recrutement historique obtenu par le SNCTA suite à la grève du 16 septembre, d'au moins 21 promotions MCTA sur 5 ans (+ EP/SP).

Alors que d'autres privilégient ou soutiennent une restriction de la mobilité, le SNCTA défend une solution incitative préservant un droit à la mobilité, qui a fait ses preuves dans le passé.

A contrario, le SNCTA veillera à ce que ce GT ne soit pas le lieu d'un énième théâtre visant à déstabiliser la mobilité, notamment par des modifications de critères aux allures électoralistes mais délétères et punitives pour les centres inattractifs.

Conformément à ses engagements, la DGAC lance un GT traitant de la question de l'attractivité et de la fidélisation. Ces travaux devront permettre d'apporter des solutions concrètes et sociales au cours des différentes réunions, en vue du Protocole 2023.